



ADHESION ANNUELLE 2019 au Club Nautique du Rhin de Colmar

Lire les infos au verso avant de remplir

M. Georges Boggia
 8 rue des Charmes
 68320 URSCHENHEIM
 Tél : 06 37 21 85 09
 Courriel : georges.boggia@orange.fr

Nom :		Adresse :		Type, immatricul. et conducteur voiture 1 :								
Tél privé :		Tél prof. et/ou portable :		Type, immatricul. et conducteur voiture 2 :								
Nom	Prénom	Né(e) le	à	Profession + Email	Type, immatriculation et rating du bateau	Cotisation				Licence FFV		Total (€)
						Famille	Couple	Adulte	Jeune	Adulte	Jeune < 18 ans	
						215	185	145	63	57	28,50	
										Emplacement bateau		Nb : x 74 €
										Clés d'accès (voir note au verso)		Nb : x 80 €
										Montant TOTAL		

L'adhésion au C.N.R. de Colmar est annuelle : 1er janvier au 31 décembre 2019. **Pour être membre, il suffit d'être à jour de sa cotisation et d'être titulaire de la licence F.F.Voile.**
 L'adhésion au club implique l'acceptation des statuts et du règlement intérieur. La cotisation donne droit à l'utilisation du matériel du club pour chaque membre licencié.
 La pratique de la voile ou de la planche à voile est possible pour tout membre sachant nager et ne présentant pas de contre-indications médicales.

Si au cours de la saison, un membre désire faire profiter des aménagements de la base nautique à ses amis, il doit signaler leur présence et régler une cotisation journalière. Pour 2018 le coût de la licence temporaire journalière Fédération Française de Voile est de 15 €.

Le C.N.R. de Colmar a souscrit au profit de ses membres pour toutes les activités à la base du Geiskopf, une assurance responsabilité civile/dommages corporels comportant notamment et conformément à la Loi du 17.07.1984 des garanties pertes de revenus, rente d'invalidité, capital décès. La cotisation annuelle inclut ces assurances dont le texte et les montants garantis sont à votre disposition au Secrétariat.
 Nous vous informons qu'il vous est possible de souscrire à des garanties plus élevées moyennant un surcoût fonction de la formule retenue. Il vous appartient de souscrire vous-même ces garanties complémentaires sur le site de la Fédération Française de Voile à la rubrique Licenciés en inscrivant votre mot de passe d'accès. Il est précisé que le C.N.R. de Colmar ne peut être tenu responsable des dégradations ou vols de matériels appartenant à des membres ou invités et entreposés sur la base nautique.

L'adhérent s'engage à renvoyer signé au Trésorier du CNRC, pour lui et les membres de sa famille, le bulletin détachable de souscription aux assurances complémentaires de M.M.A. qui lui sera transmis par le Trésorier du CNRC au moment de la délivrance de sa licence.

Je règle le montant total par chèque bancaire (ou chèques vacances) à l'ordre du Club Nautique du Rhin de Colmar ou par virement interbancaire sur le compte à la CCM St Joseph à Colmar

Je soussigné : **DATE:** **SIGNATURE * :**

(* faire précéder de la mention manuscrite " Lu et approuvé ")

Notes

- Pour être membre, il suffit d'être à jour de sa cotisation et d'être titulaire de la licence F.F.Voile
- Les membres mariés ou pacsés sont invités à souscrire une cotisation couple même si le conjoint ne pratique pas la voile
- Les étudiants de - de 25 ans, les retraités "non-navigants" et les demandeurs d'emplois payent une cotisation 'jeune'
- La clé d'accès n'est proposée qu'aux propriétaires de bateaux, le montant demandé représente une caution qui sera remboursée lors de la restitution de la clé.
- La licence FFV sur papier est remise par le Trésorier.
- L'adresse Email que vous donnez pour chaque membre permet à l'association de réduire les frais de communication
- L'accès en véhicule à la base nautique du Geiskopf nécessite une autorisation nominative délivrée par les Voies Navigables de France sur demande du CNRC

Exemple pour une famille, propriétaire d'un bateau avec 2 enfants

Nom : LUDIC Adresse : 21 rue des Marguerites 68000 COLMAR					Voiture 1 : Jaguar Type E AF 065 FT							
Tél privé : 03.89.44.55.66 Tél prof. et/ou portabl 06.07.08.09.00					Voiture 2 :							
Nom	Prénom	Né(e) le	à	Profession + Email	Type et immatriculation bateau	Cotisation Licence FFV (1 par ligne)					Total (€)	
						Famille	Couple	Adulte	Jeune	Adulte		Jeune < 18 ans
LUDIC	Théo	26 / 3 / 1960	à Strasbo	Ministre des Sports / T.Ludlc@gouv.fr		215	185	145	63	56	28	271.00
MAIRE	Martine	15 / 6 / 1957	à Colmar	Ministre des finances / M.Maire@sfr.fr						56.00		56.00
LUDIC	Raphael	2 / 10 / 2000	à Colmar	Collèglen / R.Ludlc@sfr.fr							28.00	28.00
LUDIC	Léa	2 / 10 / 2000	à Colmar	Collègienne / L.Ludlc@sfr.fr							28.00	28.00
						Emplacement bateau		Nb : 1 x 74 €		74.00		
						Clés d'accès (voir note au verso)		Nb : 0 x 80 €				
						Montant TOTAL (€)				457.00		

Exemple pour un couple, propriétaire d'un bateau :

Nom : LUDIC Adresse : 21 rue des Marguerites 68000 COLMAR					Immat. Voiture 1 Bugatti Veyron AF 065 FT							
Tél privé : 03.89.44.55.66 Tél prof. et/ou portabl 06.07.08.09.00					Voiture 2 :							
Nom (si différent)	Prénom	Né(e) le	à	Profession + Email	Type et immatriculation bateau	Cotisation Licence FFV (1 par ligne)					Total (€)	
						Famille	Couple	Adulte	Jeune	Adulte		Jeune < 18 ans
LUDIC	Théo	26 / 3 / 1960	à Strasbo	Ministre des Sports / T.Ludlc@gouv.fr		215	185	145	63	56	28	56.00
MAIRE	Martine	15 / 6 / 1957	à Colmar	Ministre des finances / M.Maire@sfr.fr			185.00			56.00		241.00
						Emplacement bateau		Nb : 1 x 74 €		74.00		
						Clés d'accès (voir note au verso)		Nb : 0 x 80 €				
						Montant TOTAL (€)				371.00		